

ARRÊTÉ du 16 mars 2022

fixant, au titre de l'année 2022, la composition du jury du concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

La ministre de la transition écologique et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code général de la fonction publique;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2009, modifié, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2021, autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Le jury du concours interne à caractère professionnel d'accès des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargés de l'agriculture ou de la transition écologique, des ingénieurs des travaux publics de l'État, des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, des ingénieurs des travaux de la météorologie, des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État, au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est composé comme suit :

Monsieur Alain NEVEÛ, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président,

Monsieur François MOREAU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en cas d'empêchement du président du jury, assurera la présidence.

Madame Catherine PRUDHOMME, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts,

Monsieur Michel GOMEZ, administrateur de l'État,

Monsieur Vincent FAVRICHON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,

Madame Fany MOLIN, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts,

Madame Dorothee DEMAILLY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts,

Monsieur Olivier MESLIN, administrateur général de l'État.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et le chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 mars 2022

La ministre de la transition écologique

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour la ministre et par délégation,

Pour le ministre et par délégation,

La Cheffe de bureau des recrutements par concours

Le Chef du service des ressources humaines

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE

Xavier MAIRE

Signé

Signé